

# COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

**La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h à 20 h**

**Tél. Direct : 04.94.08.60.49**

**Réunion restreinte du Lundi 25 Mars 2019**

**P.V. N° 30**

**Président** : M. Patrice BOUREAU

**Secrétaire** : M. Jean REDAUD

**Représentant des arbitres, élu au CD** : M. Patrick FAUTRAD

**Présents** : MM. Michel ALEXANDRE – Hakim BOUAKSA – Cyril BOUREAU – Michel EBRARD – Pierre HOLLECKER – Noël LANDON – Serge PAPA – Raymond PERON

## INFORMATIONS

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

## RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES ARBITRES

Les désignations se faisant dorénavant à minima 15 jours avant la date de la rencontre (sous forme de pré-désignation) et, en partie automatiquement.

**Il est demandé à tous de respecter le délai de 21 JOURS FRANCS MINIMUM pour toutes les indisponibilités avec une tolérance jusqu'à J - 17 jours.**

Par exemple une indisponibilité pour le samedi 9 février 2019 doit être inscrite par vous-même, sur votre compte My FFF, avant le Vendredi 18 janvier 2019 à 17 h (soit 3 vendredis avant).

La CDA constate que certaines indisponibilités sont envoyées une semaine ou 10 jours avant, alors que des pré-désignations internes ont déjà été faites, d'où modifications et complexité de gestion pour les désignateurs.

**Une surveillance particulièrement stricte est maintenant mise en place sur ce point, et les arbitres qui ne respecteraient pas cette obligation s'exposent à être sanctionnés comme le prévoit l'annexe 3 du RI.**

## RAPPEL AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

## RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

## COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les mercredis de 18h00 à 20h00
- **Secteur centre var** : Salle du stand de tir à l'arc quartier ST LAZARE à BRIGNOLES, tous les vendredis de 18h00 à 20h00
- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les mercredis de 18h00 à 20h00

## CORRESPONDANCE (reçue depuis la dernière réunion)

### DE LA LIGUE DE MEDITERRANEE :

- **Mme la Directrice Adjointe** : confirmant avoir effectué la rectification demandée par la CDA au sujet de la messagerie de Ligue de **M. Loïc POILVE**. Remerciements. Transmis au Président et au responsable des licences.

### DES ARBITRES :

- **M. Rabah AMEUR** : s'excusant pour son indisponibilité tardive et son absence lors des tests théoriques de fin de saison du 13/04/19 en raison d'un événement familial grave et adressant un justificatif de transport aérien le confirmant. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage, au Président et aux responsables de la formation et des désignations.
- **M. Nouridine AROSI SAÏD** : informant la commission de son impossibilité à honorer sa désignation du 24/03/19 en raison d'un imprévu familial. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Imad BOUSLAMA** : confirmant avoir bien envoyé son rapport d'arbitrage relatif à le rencontre U17 D3 du 10/03/19. Transmis au chargé du traitement de la réception des rapports.
- **M. Thomas CARLIER** : faisant état d'un problème de désignations pour le 24/03/19. Transmis aux responsables des désignations pour régularisation.
- **MM. Dylan CORTES et Miguel DANTAS COSTA** : confirmant leur disponibilité le samedi 23/03/19. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. Jérôme DESHAYES** : s'excusant pour ses indisponibilités tardives des 24 – 30 et 31/03/19 et 07/04/19 en raison de ses obligations professionnelles liées aux derniers événements et confirmant ses disponibilités pour les 23/03 et 06/04/19. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. Téhono DULIN** : communiquant ses nouvelles coordonnées téléphoniques. Pris note et rectifié dans FOOT2000. Transmis au responsable des licences.
- **M. Abdelrazac EL KHEMIRI** : demandant à ne plus être désigné pour officier au profit d'un club et en expliquant les raisons. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. Rachid HADJI** : s'excusant pour ses absences lors de deux rencontres U17 D2 et U15 D2 du 16/03/19 et en expliquant les raisons. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Patrick LE TEXIER** : au sujet des tests théoriques de fin de saison et de sa situation arbitrale à venir. Transmis au Président et au responsable de la formation.
- **M. Alexandre LEGRAND** : adressant des explications relatives à ses absences lors de plusieurs rencontres, tel que demandé par la commission. Transmis au Président et au chargé de l'instruction des dossiers d'arbitres.
- **M. Mario MARTORANA** : informant la commission de l'absence d'un arbitre officiellement désigné pour officier lors des rencontres U15 D3 et seniors D2 à RAMATUELLE le 17/03/19 ainsi que le 24/03/19 pour une rencontre U17 D2.. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Nicolas MONNIOTTE** : s'excusant pour son absence lors des tests théoriques de fin de saison et en expliquant les raisons. Transmis au Président et au responsable de la formation.
- **M. Thomas Jefferson ROERO** : adressant un certificat médical justifiant de son indisponibilité lors des rencontres des 16 et 17/03/19. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.  
> s'excusant de ne pouvoir honorer sa désignation du 23/03/19 et en expliquant les raisons. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. David BELGUENDOZ** : au sujet de ses désignations en relation avec son statut d'arbitre-joueur. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. Pierre JACOB** : au sujet de ses trois désignations pour le week-end des 23 et 24/03/19. Transmis aux responsables des désignations qui feront le nécessaire.
- **M. Luc ROMANETTI** : adressant un certificat médical justifiant d'une indisponibilité jusqu'au 03/04/19. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.
- **M. Vincent ALCARAZ** : adressant un certificat médical justifiant d'une indisponibilité du 16 au 26/03/19. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.
- **M. Jean François CLAIR** : au sujet d'une désignation pour le 31/03/19. Transmis aux responsables des désignations qui feront le nécessaire.

- **M. Ludovic CONSTANS** : s'excusant pour son arrivée tardive lors d'une rencontre senior D3 du 24/03/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Sébastien DALMAS** : au sujet de l'arbitrage lors d'une rencontre de football loisir du 21/03/19. Transmis au Président et au représentant des arbitres auprès de la commission de discipline.
- **M. Hakim DEHILI** : adressant un certificat médical justifiant de son indisponibilité du 24/03/19. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.
- **M. Edouard HUET** : confirmant sa disponibilité le samedi 30/03/19. Transmis aux responsables des désignations.

**DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD) transmises au Comptable de la CDA :**

- **M. Kaïs JAMALI** : FD rencontre senior D4 du 17/03/19 à charge du **SP C PLANTOURIAN**, absent.
- **M. Rachid SIAFA** : FA rencontre de football loisir du 19/03/19 à charge du District.
- **Melles Héloïse FORISSIER – Anaïs MAESLIES** : FA rencontres du challenge Laggiard du 16/03/19 à charge du District.

**INDISPONIBILITES :**

- M. Rabah AMEUR : du 05 au 22/04/19.
- M. Jérôme DESHAYES : les 24 – 30 et 31/03/19 – Les 07 et 20/04/19.
- M. Nicolas MONNIOTTE : du 05 au 22/04/19.

**DES CLUBS :**

**1) DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :**

**A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2018/2019 :**

- **US CUERS PIERREFEU** : réitérant leur demande de trois arbitres pour toutes leurs rencontres U17D2 et U17 D3 jusqu'à la fin de la saison en cours.

**B) DEMANDES PONCTUELLES :**

- **EFC FREJUS ST RAPHAËL** : trois arbitres pour leurs rencontres U17 D2 et U15 D2 du 23/03/19.
- **FC RAMATUELLOIS** : trois arbitres pour leur rencontre U15 D3 du 23/03/19.
- **US SANARY** : un arbitre pour leur rencontre U15 D3 du 23/03/19.
- **ES SOLLIES FARLEDE** : trois arbitres pour leur rencontre U15 D2 du 23/03/19.
- **ES DU VAL D'ISOLE** : trois arbitres pour leur rencontre U17 D3 du 24/03/19.
- **ES LORQUAISE** : \* trois arbitres pour leurs rencontres U15 D2 des 23 et 30/03/19.  
\* trois arbitres pour leur rencontre U17 D3 du 31/03/19.
- **AS MAR VIVO** : trois arbitres pour leur rencontre U17 D1 du 30/03/19.

**2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :**

- **ASPTT HYERES** : informant la commission de l'absence de l'arbitre désigné pour officier lors de leur rencontre senior D4 du 24/03/19 et de l'arrivée tardive de deux des arbitres prévus pour celle de leurs seniors D3 du même jour. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **BORMES MS** : demandant la désignation de trois arbitres pour leur tournoi U12 / U13 du 08/05/19. La commission n'a pas pour vocation à désigner des arbitres pour officier lors des tournois privés des clubs. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **AS MAR VIVO** : informant la commission de l'absence de l'arbitre désigné pour officier lors de leur rencontre U17 D2 du 24/03/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.

**DIVERS :**

- **CECMED/AG/SPORTS** : demandant trois arbitres et l'établissement d'un devis pour leur tournoi vétérans du 13/06/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **CREDIT AGRICOLE TOULON** : acceptant le devis de défraiement proposé par la commission, suite à leur demande d'arbitres pour leur tournoi du 30/06/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Logan ROPERO (arbitre du District de HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX)** : demandant à la commission d'entamer la procédure de transfert de son dossier d'arbitre suite à son déménagement dans le Var. Procédure en cours. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage, au Président et aux responsables des désignations, de la formation et des licences.

- **COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAR** : adressant les photographies prises lors de la cérémonie de remise du trophée de l'arbitrage à **Mme Camille DAAS** le 21/03/19. Remerciements. Transmis au Président.

- **M. Bertrand KEMPF (membre de la CDA)** : informant la commission de son indisponibilité le 31/03/19. Transmis au Président et au responsable de la désignation des observateurs.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Suite au compte rendu partiel de la dernière séance d'appel disciplinaire, et après avoir écouté le représentant des arbitres auprès de la commission concernée, la CDA décide de convoquer un arbitre et un observateur l'ayant contrôlé pour comparaître devant elle le 08/04/2019.

#### **AUDITIONS :**

- La commission reçoit individuellement et sur convocation **MM. Alexandre LEGRAND** et **Yohann BENABBOUN**.

- Elle procède à leur audition et après avoir pris acte des explications apportées en réponse aux questions des membres de la CDA, elle décide pour le premier de classer son dossier sans suite et pour le second, de mettre en délibéré sa décision à venir pour le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019.

---

*Prochaine réunion plénière*

*Lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à 18h00*

**Le Président** : Patrice BOUREAU

**Le Secrétaire** : Jean REDAUD